



# Changement de régime (externe, demi-pensionnaire) ou de forfait (DP3J, DP4J) pour le 3ème trimestre avril-juillet 2024

publié le 09/03/2024

## Descriptif :

Le changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) ou de forfait (demi-pensionnaire 3 jours <-> demi-pensionnaire 4 jours) est possible sur demande écrite adressée au chef d'établissement en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

## A l'attention des parents d'élèves

Le changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) ou de forfait (demi-pensionnaire 3 jours <-> demi-pensionnaire 4 jours) est possible sur demande écrite adressée au chef d'établissement à l'adresse électronique [int.0171184v@ac-poitiers.fr](mailto:int.0171184v@ac-poitiers.fr) en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

Les demandes de changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) pour le prochain trimestre avril-juillet 2024 devront parvenir à l'intendance du collège pour le vendredi 05 avril 2024 au plus tard. Passé cette date, aucune demande ne pourra être traitée.

Les demandes de changement de forfait (DP 3 jours ou DP 4 jours) pour le prochain trimestre avril-juillet 2024 seront également à faire parvenir à l'intendance du collège pour le vendredi 05 avril 2024 au plus tard en complétant le coupon-réponse que vous trouverez en pièce jointe. Passé cette date, aucune demande ne pourra être traitée.

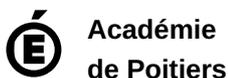
Le service intendance se tient bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire. Contact par courrier électronique à l'adresse [int.0171184v@ac-poitiers.fr](mailto:int.0171184v@ac-poitiers.fr)

Le Gestionnaire

Hervé WEBER

Document joint

 [dp3j\\_3tr\\_2023\\_-\\_2024](#) (PDF de 218.2 ko)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.